

25^{c.} Journal du Lot 25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La proposition Hoover place la France dans une position très difficile d'où il faut qu'elle sorte sans sacrifier ses intérêts légitimes et sans apparaître comme l'obstacle au bonheur du monde.

Pour avoir chance de s'entendre, il faut parler franc, dépolluer le débat de toute hypocrisie conventionnelle qui ne trompe personne mais qui gêne tout de même les négociateurs, en introduisant dans la discussion des éléments qui n'ont rien à y faire.

Par quoi donc est inspirée cette retentissante intervention des États-Unis dans les affaires d'Europe ? Par des soucis matériels ! Au premier rang desquels il y a la volonté, très naturelle, de sauver les capitaux considérables investis par les Américains dans d'innombrables entreprises allemandes.

Il s'agit donc d'affaires. Nous sommes en plein dans le « business ». Restons sur ce terrain, cela simplifiera la discussion ! Ne méions pas le cœur à ces questions d'argent qui doivent lui rester étrangères.

Voyez comme cela met tout le monde à l'aise puisqu'une fois ce principe bien posé il va de soi que chacun a le droit imprescriptible de défendre sa cause, sans être tenu pour un dégoûtant personnage parce qu'avant de faire un sacrifice on désire s'assurer qu'il est bien nécessaire à l'intérêt commun.

Or, nous ne voulons pas faire les frais des générosités de M. Hoover et nous tenons à ce que les cadeaux qu'il propose d'accorder à l'Allemagne ne soient pas payés rien que par nous ! C'est pourtant ce qui risquerait d'arriver si les milliards qui nous sont dus pour les réparations étaient soustraits à notre budget où nous devrions les remplacer au moyen d'impôts supplémentaires.

La France n'a pas besoin qu'on lui donne l'exemple du dévouement aux grandes causes. Elle est toute prête à collaborer à une restauration du marché mondial qui mettrait fin à tant de misères. Elle sait qu'avec les États-Unis, elle est la seule nation du monde qui dispose du pouvoir financier. Créancière dans les règlements internationaux, elle est disposée à tous les arrangements capables de favoriser le relèvement économique de l'Europe.

Mais il est une chose qu'elle ne peut ni ne veut faire, c'est de se ruiner pour les autres. Il ne lui est donc pas possible de consentir à une annulation du plan Young. Aussi, suivant l'exemple des États-Unis qui refusent ex-pressément de renoncer à leurs créances — pourtant si douteuses ! — sur l'Angleterre et sur nous, la France refuse de renoncer au remboursement des réparations de guerre, — dette, indiscutable celle-là, de l'Allemagne envers nous !

Au moment où nous écrivons, on ne connaît pas encore par le détail le texte de la réponse que le gouvernement français a faite aux États-Unis. Mais l'on sait qu'elle réserve absolument cette part dite « inconditionnelle », tout en suggérant des modalités qui donneraient une grande aisance à l'Allemagne pour s'acquitter.

Il faut se rendre compte que la proposition du président Hoover a mis la France dans une étrange position. Ce lui-ci se pose en sauveur du monde.

Si nous nous mettons en travers de son entreprise, nous apparaitrons comme l'ennemi ! C'est nous qui serons la cause de tous les maux dont souffrira l'humanité. On nous dénoncera partout comme le seul obstacle au bonheur des peuples. Et nous serons en butte à la haine des nations qui, déjà, ne nous aiment pas beaucoup.

On ne se contentera pas de dire à tant de malheureux : voyez comme la France est heureuse ! On leur dira : voyez cette nation égoïste, avide et impitoyable, elle n'a rien voulu faire pour diminuer vos souffrances et c'est de votre misère qu'elle s'enrichit ! Nous serons l'objet et le centre de toutes les malédictions. Position intenable et dont la propagande alle-

mande tirera contre nous le parti que vous devinez.

Voilà l'impasse d'où le gouvernement français doit nous sortir en prenant une attitude qui ne soit ni d'immolation ni d'obstruction. Il est certainement possible de trouver les moyens de sauvegarder nos intérêts légitimes sans mettre obstacle à la restauration économique internationale.

Et cela nous permettrait de faire suggérer à l'Allemagne qu'avant d'implorer l'aide des autres, elle devrait bien commencer par s'aider un peu elle-même. La France s'est sauvée sans appeler le monde à son secours. Si le Reich n'est pas capable d'un pareil miracle, il pourrait du moins s'imposer à lui-même des sacrifices et des économies. Il ne lui est pas indispensable de construire des croiseurs, de combler de subventions les industriels exportateurs, d'acheter la Roumanie à prix d'or en payant son blé au-dessus des cours mondiaux, etc., etc.

Et dits d'une certaine manière et à une certaine heure ces bons conseils auraient chance d'être entendus.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

SEMAINE DE L'ENFANT

Elle s'est déroulée, sans tapage exultatoire, à Varsovie. Nous ne savons pas ce qu'elle a donné en réalité, mais du moins il y a eu dans le Messenger polonais un joli manifeste dont voici quelques passages.

« Nous ne nous occupons pas assez des enfants, non pas des bambins en maternelle, mais des enfants en âge de comprendre. Nous laissons aux écoles et aux institutions sociales, peu nombreuses, le souci de leur éducation. On peut dire des grandes personnes qu'elles tolèrent tout au plus la présence de l'enfant. Personne ne tâche de les comprendre, de sonder leur état psychique; et pourtant, nous devrions nous rappeler que l'enfant est une parcelle future de la société et tels nous les élevons, tels ils seront plus tard. Les scissions et malentendus qui se manifestent entre les petits et les grandes personnes ne sont-ils pas le résultat d'un manque de compréhensions mutuelles ? Et peut-il être question de compréhension s'ils vivent dans une atmosphère de désintérêt ? Les enfants forment un petit monde à part, fermé aux grandes personnes, qui ne se soucient nullement d'y pénétrer. L'enfant ressent très vivement cette indifférence et même, souvent, il se retire inconsciemment, car il sait que la fréquentation des grandes personnes conduit aux déceptions, ou à des dangers. Une grande personne, aux yeux de l'enfant, c'est quelqu'un qu'il importe d'éviter, dont on doit s'écartier et dont il faut, de toute manière, se tenir loin.

« Il est temps d'abattre cette barrière entre les enfants et la société. Il faut savoir convaincre l'enfant que nous nous intéressons à lui, que nous tâchons de compenser les petits chagrins que cause, au début, l'éducation et l'enseignement inévitables. L'enfant a une âme délicate; il sait être reconnaissant et se soumet volontiers à nos désirs s'il sent que nous savons, non seulement punir et exiger, mais encore lui montrer du cœur.

« N'hésitez pas à causer de la joie aux tout petits ! Rappelez-vous votre enfance et mettez tout en œuvre pour procurer du bonheur à ces petits êtres. Rappelez-vous combien ces souvenirs ont apaisé les maux cruels causés par la vie. Des heureux moments de jeunesse, l'enfant puisera, plus tard, la force de continuer la lutte.

« Sans bruit, sans manifestations grandiloquentes, pendant une semaine, nos amis Polonais ont été l'enfant; par tous les moyens possibles, se sont occupés de lui, et de lui avant tous les autres, par de simples gestes touchants, comme dans des Congrès très savants.

Il faut louer cette juste initiative, joliment réalisée. Le gouvernement français a, à l'étude, le projet d'une double semaine, — soit espacées, soit consécutives, soit peut-être même fondées, — la Semaine de l'Enfant et la Semaine des Vieillards. Ne laissons pas dormir ce projet.

Henry DE FORGE.

Informations

A la Chambre

La Chambre a voté le projet de loi sur la viticulture par 385 voix contre 205.

La Chambre a discuté la proposition de loi concernant le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial ou industriel. Le projet est voté.

La Chambre a voté un projet tendant à installer, dans la salle des séances, un système de ventilation électrique.

Au Sénat

Le Sénat a discuté et voté le projet tendant à simplifier la perception des cotisations des assurances sociales.

Le Sénat reprend la discussion sur la crise économique. Après un discours de M. Rollin, ministre du commerce, un ordre du jour de confiance est voté à mains levées.

Les obsèques de M. Fallières

Jeudi, ont été célébrés à Mézin, les obsèques de M. Armand Fallières, ancien président de la République.

Une foule énorme a suivi le convoi funèbre; les honneurs ont été rendus par un escadron de 10^e hussards et par le 14^e régiment d'infanterie.

M. Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique, au nom du Gouvernement a adressé le dernier hommage à la mémoire d'Armand Fallières. « Dans le cinquantenaire de l'École laïque, dit-il, il faut réserver une place d'hôte à Fallières, collaborateur de Jules Ferry. »

Cinquante tonnes d'or

La succursale de la Banque de France de Mont-de-Marsan vient de recevoir cinquante tonnes d'or contenues dans des caisses blindées et représentant 300 millions de livres sterling et 600 millions de pesetas, que la Banque d'Espagne envoie à la Banque de France à titre de provision de garantie pour les avances que le Gouvernement français a consenties au Gouvernement espagnol.

La question des réparations

En réponse au plan du président des États-Unis au sujet de la question des réparations, la France propose une solution transactionnelle. La tranche inconditionnelle affectée au paiement de nos réparations serait versée par l'Allemagne (avec l'aide éventuelle du crédit international) au crédit de la France, à la Banque des règlements internationaux.

La grève du Nord

Les interparlers engagés entre le Comité intersyndical de grève (C. G. T.) et le groupement des industriels indépendants du Consortium sont définitivement rompus.

On apprend aujourd'hui que l'assemblée générale des grévistes, après avoir pris connaissance des nouvelles conditions de travail proposées, soit 3/0/0 de baisse à partir du 1^{er} octobre prochain, les a repoussées à mains levées, parce que le groupement en question n'occupe qu'un petit nombre d'ouvriers, soit environ 15.000 sur 125.000.

Un bateau insubmersible

Des expériences, dans le but de démontrer l'insubmersibilité d'un bateau construit par M. Chartrain, professeur à Clermont-Ferrand, ont eu lieu sur la rivière de l'Allier, en présence d'un groupe de techniciens, délégués par plusieurs ministères. Le bateau de M. Chartrain est long de 4 m. 25 et pèse 700 kilos. Malgré les diverses manœuvres effectuées à l'embarcation, au cours du transport en camion, les essais ont été satisfaisants.

En Espagne

On mande de Carballino qu'à la suite de la décision prise par le gouvernement de suspendre les travaux de la ligne de chemin de fer Zamora-Orense, les municipalités de la région ont manifesté l'intention de démissionner et il se pourrait également que les électeurs s'abstiennent dimanche prochain.

Des groupes d'électeurs ont essayé de prendre d'assaut la mairie, mais furent détournés de leur intention. Ils s'en allèrent à la poste où ils obligèrent la téléphoniste à envoyer à la Corogne un message annonçant la proclamation de la République de Galice. Il est possible que la grève générale soit déclenchée.

Un prêt à l'Allemagne

La Banque de réserve fédérale s'est jointe à la Banque d'Angleterre, à la Banque de France et à la Banque des Règlements Internationaux pour établir un crédit de 100 millions de dollars (2 milliards 480 millions) en faveur de la Reichsbank, crédit qui sera disponible vendredi prochain et sera valable jusqu'au 16 juillet.

La tranche américaine de ce crédit (25 millions de dollars) sera avancée à la Reichsbank par la Banque de réserve fédérale de New-York.

La participation des États-Unis a été décidée après une série de conférences entre les autorités de la Banque fédérale et le Trésor.

Traité franco-grec

Le Sénat hellénique a voté le traité de commerce franco-grec.

Italie et Vatican

Dans sa réponse à la note du Saint-Siège, le 12 juin, remise par l'ambassadeur d'Italie, M. de Jacchi, le gouvernement italien dit qu'une enquête sévère est en cours pour établir s'il y a des coupables d'offenses envers la personne du Souverain Pontife et des dommages aux palais pontificaux, ainsi que pour établir les responsabilités éventuelles.

Contre la guerre

On mande de New-York qu'on peut entendre actuellement dans les cinémas américains les déclarations suivantes de M. MacDonald, faites spécialement pour être diffusées par les films sonores :

« La paix est la plus grande cause à laquelle l'homme puisse travailler. La guerre est, en effet, un gaspillage de la richesse nationale. Jamais plus la Grande Bretagne n'entrera en guerre. »

Les aviateurs danois sont arrivés

Les deux aviateurs Hillis et Holris, qui avaient quitté New-York mercredi à 7 h. 30, heure locale, ont atterri jeudi après-midi, à 17 h. 30, heure Europe centrale, sur l'aérodrome de Krefeld. Les deux aviateurs ont déclaré qu'ils s'étaient égarés au-dessus de l'Espagne et de la France. Ils comptent poursuivre leur voyage vers Copenhague.

EN PEU DE MOTS...

— Six immeubles du village de Fontevrauld, près de Saumur, se sont écroulés sous la poussée des eaux d'un ruissseau grossi par un orage.

— Le lieutenant-général belge Bertrand, qui fut un des brillants chefs de l'armée belge pendant la guerre, est mort subitement, alors qu'il assistait à une représentation théâtrale.

— On annonce que les mineurs du bassin houiller du Chamberland viennent de se mettre en grève.

— On mande de Berlin que la Reichsbank a besoin de 100 millions de dollars pour son échéance de fin juin.

— Le roi des Belges est parti pour la Suisse où il séjournera quelques jours.

— A Loria del Rio (Espagne) une estrade sur laquelle se trouvaient des hommes politiques espagnols, notamment le commandant Franco, s'est effondrée. Le commandant Franco a eu une jambe fracturée. Les blessés sont nombreux.

NOS ÉCHOS

Heur et malheur.

Tout le monde connaît le fameux sonnet de Soulayr : *Les deux cortèges*. L'un est un baptême, l'autre, le convoi d'un enfant mort.

Deux cortèges, aussi contrastés que ceux du poète lyonnais, se sont rencontrés non à l'église mais à la gare de New-York. Ils déparquent de deux trains venant du Far-West et constituant deux catégories bien distinctes de voyageurs.

Du premier train descendirent des gens visiblement fortunés qui venaient de passer d'heureuses vacances sur la côte du Pacifique.

Le second amenait la foule dépenalisée des miséreux reconnus « indésirables », pour diverses raisons en maintes régions aux États-Unis. Il y avait là des immigrants des deux sexes aux papiers insuffisants, quelques criminels encadrés de policiers, des fous même, que leur nationalité étrangère faisait refouler vers leurs pays d'origine.

Mais — signe des temps — cinq cents d'entre ces malheureux avaient d'eux-mêmes décidé de quitter les États-Unis, faute de travail, et leur détresse semblait grande de regagner leurs patries respectives aussi gueux qu'ils les avaient quittés.

Modernisme.

Miss Nora Grunh, de Covent Garden, allait chanter *Hansel et Gretel* à l'Opéra de Cologne. Les gens de Cologne sont paraît-il, extrêmement difficiles et montent à leurs chanteurs une particulière sévérité. Miss Nora, la veille de la première, eut un trac intense. Tout autre se serait toré les bras, tiré les cheveux, tamponné les yeux : bêtises d'un autre temps ! Miss Nora se contenta, nous dit *Le Carrefour*, de décrocher son appareil téléphonique et de demander Londres.

A Londres vit son père célèbre professeur de chant, Mr Hermann Grunbaum. Quand elle eut l'auteur de ses jours au bout du fil, elle lui fit part de son angoisse et lui demanda de lui donner quelques conseils :

— Allez, mon enfant, fit Hermann.

Et Nora, devant le récepteur, commença les premières mesures de *Hansel et Gretel*. Le père, de Londres approuvait, blâmait, rectifiait, conseillait. La partition terminée :

ENCHANTEMENT ET SURPRISES de la PROVENCE ET DE LA RIVIERA

XVI

1^{er} avril. — Avant dix heures, nous montons en voiture. La course que nous nous proposons d'accomplir aujourd'hui exige un départ matinal. 220 kilomètres de routes de montagne constituent une belle randonnée. Belle, elle le sera autrement que par sa longueur. Sur ses prospectus, une agence de Nice définit cette excursion : « un peu des splendeurs du Tyrol et « des sites les plus en renom de la « Suisse ». Même pour qui sait faire la part du feu publicitaire, cette annonce garde de quoi allécher... Après les gorges de la Vésubie et celles du Loup, nous allons parcourir la longue suite de défilés que le Var affronte dans son cours supérieur. Il nous faudra remonter fort au-dessus de Puget-Théniers, traverser un coin des Basses-Alpes et parvenir jusqu'à Guillaume au-delà du célèbre Daluis. Pour accomplir ce trajet, deux voies principales s'offrent aux circuits des cars : au nord, la route nationale 207 qui serre de près le Var ; au sud, le chemin de Grande Communication n° 17 qui remonte la vallée de l'Estéron en longeant l'ancienne frontière du Comté de Nice. Entre les deux, nous prendront un autre chemin peu fréquenté en raison de ses déclivités, mais qui l'emporte en pittoresque...

Une fois encore, au départ, nous côtoyons la bais des Angès jusqu'à la Californie et passons devant le champ de courses. Nous remontons la vallée du Var jusqu'au pont Charles-Albert. Franchi ce long et plat ouvrage d'art, nous nous engageons dans les lacets de la montée de Gilette. Ils sont sans douceur mais suffisamment larges. Bien plus raide, sinueux et surtout étroit se montre le chemin que nous prenons à mi-hauteur pour gagner Bonson, extraordinaire village qui commande de près de 600 mètres de hauteur et sans reculer le confluent du Var et de la Vésubie. Si notre voiture rencontrait un des autobus qui desservent ces parages de la montagne, il faudrait que le véhicule le moins éloigné d'un carrefour recule de plusieurs kilomètres pour céder passage à l'autre. Ayant pris nos informations, nous ignorons ce que risque. Mais un simple tombereau de cantonnier va suffire à nous immobiliser un temps, à un tournant en bordure de précipice...

Nous avons déjà beaucoup monté. Notre ascension continue. A midi, nous atteignons le bourg de Revest. Nous en visitons l'église délabrée qu'une équipe de maçons s'emploie à restaurer petitement. Un peu plus loin, dans un côté, nous nous arrêtons. Tandis que le moteur reprend haleine, nous consolidons nos forces par un repas confortable et délicieux. Le grand air aiguise la gourmandise. Le paysage joint au plaisir du palais l'enchantement des yeux. Des coffres sortent des provisions en apparence surabondantes. Voici qu'elles fondent et disparaissent, des hors d'œuvre à certains baignets aux pommes qui sont des chefs-d'œuvre... Le vent des hauteurs souffle avec tant de vivacité que nous avons dû rester dans la voiture et laisser les glaces levées. Pourtant, le soleil lui, radieux, dans le ciel le plus pur dont nous ayons joui

— Bonne nuit, mon enfant, fit Mr Hermann Grunbaum. Tout sera bien.

— Et tranquille, apaisée, miss Nora s'en fut dormir.

Tournant de l'histoire.

Le célèbre historien allemand, M. Emil Ludwig vient de passer quelques jours à Paris, venant de Milan, avant de s'embarquer au Havre pour l'Amérique où il doit donner une série de conférences.

On a pu voir le grand historien descendre lentement les Champs-Élysées et passer en revue tous les magasins d'automobiles.

Depuis l'éte dernier, M. Emil Ludwig a acquis une voiture automobile — de marque française — et il tire une grande fierté de ses talents de conducteur. On lui demandait s'il est prudent :

— L'erreur est en action le symbole de la pensée de Jaurès : « La paix est le plus grand des combats ».

LE Liseur,

FILM MÉDITERRANÉEN

depuis plusieurs jours. A notre droite, toute proche, la masse chaue du mont Vial nous cache le creux du Var. Du côté opposé, nous dominons de très haut le bassin de l'Estéron, ses côtes escarpées, ses bois touffus, ses villages campés comme des forteresses au sommet des rochers culminants. Au loin, vers le Sud-Ouest, la montagne du Cheiron étale les plaques d'argent de ses vastes champs de neige. Plus loin encore, vers Cannes sans doute, la Méditerranée cerne par endroits l'horizon d'un vaporeux liseré bleu...

Repartis, nous contemplant sous vingt angles divers le même beau spectacle. Toujours étroite et sinueuse, la route monte toujours. De mille mètres d'altitude, elle aborde ou frôle de modestes villages qui connotent des destins tapageurs. On lit leurs aventures sur leurs murs comme on devine les équipés d'antan sur les traits d'anciens guerriers. Tourrette-du-Château, aussi bien que Levens et Cagnes, rappelle les exploits et les déboires de l'histoire des Grimaldi. Toudon et Aseros conservent des airs de coupe-gorges alors qu'ils ne sont plus que de paisibles amas de retraites paysannes isolés du monde par leur élévation. D'ordinaire à l'abri des surprises, leurs habitants en éprouvent une aujourd'hui : celle de nous voir passer. Mais leur étonnement ne leur interdit point de nous montrer visages souriants et gestes sympathiques.

Au col de Saint-Raphaël, nous rejoignons la route qui monte de Roquesterou. Obliqué avec elle vers le Nord, nous dévalons vers le Var. Côte impressionnante autant par ses courbes que par ses pentes, davantage encore par les vues d'ensemble que la descente procure sur le site austère de Puget-Théniers. Dans une plaine étroite où se rencontre deux maigres torrents se blottit le minuscule chef-lieu, — une des moindres sous-préfectures de France puisque moins de 1.300 habitants suffisent à la peupler. Des montagnes l'oppriment, grises, escarpées, sèches, ourlées tout juste de verdure à la base. La ville tout entière revêt des tons de feuilles mortes. Pierres, briques et tuiles ont reçu du soleil la même patine mordorée, une teinte à la fois rouillée et fanée.

Sur les greniers sans doute disposés en échelons, les toits ouverts baillent. Ces larges gueules semblent vouloir aspirer toute la lumière et toute la chaleur du midi. J'imagine ces logis patinés au dehors comme au dedans et tièdes comme des fournils. Devant le front de la cité, une esplanade porte de beaux arbres. S'y dresse aussi un monument bizarre. Nous l'allons examiner de près. Il prétend honorer la mémoire d'Auguste Blanqui. Exaltation dérisoire ! L'auteur de la maxime : « Ni Dieu, ni maître ! » a trouvé chez lui quelqu'un qui le domine et l'asservit, sous prétexte d'exalter sa fougue et son indépendance. Dans le socle, un simple et médiocre médaillon du commémoré ; au-dessus, l'écrasant du poids de ses formes nues et hirsutes, une statue allégorique à faire peur aux passants non prévenus...

(A suivre.) Eug. GRANCIÉ.

— Aussi prudent que si j'écrivais une préface, avoue l'auteur de « Napoléon »... ou que j'aborderais... un tournant de l'histoire!

Le plus grand des combats.

M. Lerroux, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, a fait ses débuts à Genève; il y représentait le gouvernement espagnol au Conseil de la Société des Nations.

Le nouveau délégué à l'habitude de défendre avec une extrême chaleur ses convictions. Et facilement une simple discussion, avec lui s'échauffe.

Un de nos délégués disait : — Lerroux est en action le symbole de la pensée de Jaurès : « La paix est le plus grand des combats ».

Chronique du Lot

CAHORS

Pourquoi cette mare ?

En suivant l'avenue de la gare, au moment où l'on s'engage dans la cour, malheur au piéton qui marche sur le trottoir.
Qu'il pleuve, qu'il ne pleuve pas, cette partie du trottoir est toujours pleine d'eau. C'est une mare. Et le piéton qui se rend à la gare, le soir venu, plonge ses pieds dans la mare. Il n'est pas content.
Une petite réparation serait suffisante pour mettre le trottoir en bon état.
Dans une journée, un cantonnier ferait ce travail, et les piétons qui vont à la gare seraient contents de ne plus barboter dans ce lac qui existe — nous n'exagérons pas — depuis plusieurs mois !
L. B.

AUX PÊCHEURS D'ÉCREVISSES

Dimanche, ouverture de la pêche; beaucoup d'amateurs d'écrevisses se trouvaient en bordure des routes situées près des divers ruisseaux. Malheureusement aucun foie ne se trouvait coupé et beaucoup trop de pêcheurs ne comprennent pas le mal qu'ils donnent aux riverains, car, ils passent partout, et même ils arrêtent les autos dans les foies ! Les propriétaires protestent; mais il faut reconnaître que les pêcheurs ne sont pas toujours très polis à leur égard !
Certains pêcheurs, après avoir fait un bon déjeuner, jettent bouteilles, boîtes à conserves, etc., dans les foies, et quelquefois, un faucheur a reçu la bouteille ou la boîte sur la tête.
Jusqu'à ce jour les propriétaires riverains n'ont pas porté préjudice à leur récolte bordant le cours d'eau.
Cette tolérance n'est aucunement un droit et à tout moment, même sans avertissement préalable ils peuvent la faire cesser; ils ne sont nullement obligés d'apposer des pancartes portant défense de pêcher ni de faire publier cette défense et cette tolérance n'équivaut jamais à une permission.
Les termes de la loi organique de la pêche du 15 avril 1829 sont catégoriques.
L'article 2 dit que « tous les propriétaires riverains auront chacun de leur côté le droit de pêcher jusqu'au milieu du cours d'eau et la loi du 8 avril 1898 a ajouté que le lit même du cours d'eau fait partie de la propriété riveraine.
Les pêcheurs s'ils veulent s'éviter de désagréables surprises et se mettre à l'abri des poursuites qui pourraient, le cas échéant, être exercées à leur encontre en vertu de l'article 5 de la loi du 15 avril 1829, pourront demander la permission de pêcher au propriétaire riverain, sur la propriété duquel doit s'exercer la pêche.
Cet avis mérite d'être médité par les pêcheurs !

Armée

L'adjudant-chef Dumas, rapatrié d'Indochine; les sergents-chefs, Peige, rapatrié d'Indochine, et Ganivette, rapatrié de l'Afrique Occidentale Française sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais.

Contributions indirectes

M. Vermande, vérificateur des contributions indirectes est nommé receveur à Souillac.
Notre compatriote M. Terret, contrôleur principal rédacteur des contributions indirectes à Nantes, est nommé contrôleur principal receveur à St-Céré.
M. Fourcade, inspecteur principal à St-Brieuc, est nommé à Cahors en remplacement de M. Cazassus, retraité.

Nous tenons à adresser à M. Cazassus, qui depuis de nombreuses années, est dans notre ville où il compte de nombreux amis, de vives sympathies, nos souhaits de bonne et longue retraite.

Education physique

Notre jeune compatriote M. Fénelon élève à l'Ecole primaire Supérieure de Cahors, a été reçu au certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique (1^{er} degré).

Notre jeune compatriote, Mlle Fénelon vient d'obtenir devant l'Institut annexé à la Faculté de médecine de Paris, le diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement de la culture physique.
Nos félicitations.

Compatriote

Notre compatriote, M. Gaston Regourd ancien élève du lycée Gambetta, a exposé plusieurs aquarelles au Salon artistique de P. A. S. T., à Paris.
Il a obtenu un 2^e prix.
Nos félicitations.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des Pharmacies sera assuré le dimanche 21 juin 1931 par la Pharmacie LESTRADE
Place du Marché

VOS RATS ENGRAISSENT

Donnez-leur du « VIRUS ROUGE » Inoffensif pour les autres animaux
Ils crèveront en masse à 4,50 Ampoule
E. OLIVIER, Ch. des Sources, AVIGNON, Chez Pharmaciens, Droguistes, herbivores, etc...

AU DIABLE VOS AMIS !

Envoyez-les tous au Diable, si des cors les font souffrir. C'est un service à leur rendre. « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. 3 fr. 95, Pharmacie Weinmann, à Epernay, et toutes pharmacies. Mais attention !... Exigez « Le Diable » à la Pharmacie Orliaç, à Cahors.

Cinquanteième de l'Ecole laïque

A l'occasion du Cinquantième de l'Ecole laïque, un défilé des élèves des écoles publiques de Cahors, aura lieu, dimanche, à 10 heures, devant le monument Gambetta.

A midi, un banquet sera servi au lycée Gambetta.

Faculté de Toulouse

Parmi les candidats reçus aux examens de licence devant la Faculté de Toulouse, nous sommes heureux de relever les noms suivants :

M. Dépain, surveillant à l'Ecole Normale, a été reçu au certificat d'études supérieures (Histoire du Moyen-Age et Géographie) avec mention « bien ».
MM. Favarel, Rougeayres, maîtres répétiteurs au lycée Gambetta, ont été reçus au certificat d'histoire ancienne.
M. Salvaing, maître d'internat, a été reçu au certificat de littérature espagnole et M. Léchappé, maître d'internat, au certificat de mécanique rationnelle.

Nous adressons à ces lauréats nos bien vives félicitations.

Association des Anciennes Elèves du Lycée Clément-Marot

C'est demain dimanche 28 juin qu'aura lieu dans les jardins et les cours du lycée de jeunes filles la kermesse organisée par l'Association des Anciennes élèves, les élèves et le personnel du lycée Clément Marot. Cette vente de charité s'annonce sous les plus heureux auspices; des dons affluent de toutes parts, de précieux collaborateurs apportent leur concours à cette œuvre généreuse. Les portes du lycée Clément Marot seront ouvertes au public de 10 h. du matin à 8 heures du soir; l'entrée est gratuite; des stands divers: alimentation, buffets, articles de layette, ouvrages de dames, papeterie, porcelaine, vases peints, fleurs, articles de Paris, jouets, articles de fumeur seront installés sous de frais ombrages; des attractions diverses; billards japonais, tir au nougat, promenades en autos pour enfants retiendront agréablement les grands et les petits; les Amis de l'Harmonie prêteront leur concours.
Nous espérons que les cahorciens et les nombreux étrangers qui seront ce jour-là à Cahors viendront en foule apporter leur obole à cette œuvre de bienfaisance.
Le Bureau de l'Association.

Concert festival

L'Orphéon de Cahors et l'Orchestre symphonique donneront au kiosque des Allées Fénélon le jeudi 9 juillet un concert public.

Nous donnerons prochainement le programme de cette soirée dont le bénéfice sera réservé à la caisse du monument aux morts.

Obsèques

Jeudi soir, à 4 heures, un long cortège dans lequel on remarquait les élèves de l'école publique du Boulevard a suivi le convoi funéraire du jeune André Andrieu, décédé à l'âge de 11 ans.
Le corbillard était recouvert de couronnes et de gerbes de fleurs.

Vendredi soir, à 16 heures, ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance de parents et d'amis les obsèques de Mme Marcelle Cassagne, née Gauthié, décédée à l'âge de 46 ans.

Ces jours derniers ont été célébrées les obsèques de Mlle Simone Mouly et de M. Gabriel Fontanel.
Aux familles en deuil nous adressons nos bien vives condoléances.

Eboulement à Luzech

Un éboulement s'est produit à Luzech, sur le chemin de grande communication n° 9.

Trois ouvriers étaient occupés à l'extraction de la pierre, avec une perforatrice lorsque des blocs de pierre se détachèrent. M. Soulié, entrepreneur fut atteint par quelques pierres et fut blessé. Des soins immédiats lui furent donnés. Les deux ouvriers qui étaient avec lui, interrompirent leur travail. Ils firent bien car quelques minutes après, une masse de terre et de pierres s'écroula dans la carrière et sur la route. S'ils avaient été sur place, ils auraient été ensevelis.
La route fut déblayée dans la soirée.

COURONNES ALAYRAC MORTUAIRES rue Mar-Foch CAHORS

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 27
DIMANCHE 28 (Matinée et soirée)

L'ÉPAVE VIVANTE (la tragédie d'un sous-marin)

Grand film sonore, chantant et parlant

Asile de nuit
Film parlant interprété par Signoret
Toto général, dessin animé sonore.

Oui, mais... la nouvelle 5^{ov}

Rosengart

4 places n'use que 6 litres d'essence aux 100 kms.

LES PUNaises NE REVIENTENT PAS

quand on a les détruites par le Rozol. Un seul badigeonnage suffit pour les foudroyer toutes, ainsi que leurs œufs. Le Rozol est tout prêt pour l'emploi et ne tache pas. 6 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies, Drogueries et Marchands de couleurs, etc. A Cahors, Pharmacie Orliaç.

Mairie de Cahors

Pour permettre de faire quelques réparations urgentes sur les canalisations, le service de l'eau potable sera suspendu du lundi 29 juin courant, de 11 heures du soir à 5 heures du matin.

Rosières

Il est rappelé que les demandes des rosières (legs Valette) doivent parvenir à la Mairie (Secrétariat Général), le 30 juin courant au plus tard.

Accident

M. Crispeau, contremaître chez MM. Mesnat et Vidal, avenue de la Gare, au cours de son travail, s'est fait une contusion au thorax. 25 jours de repos.

Le TIVOLI et l'INDUSTRIE

vous offrent les 1^{er} et 2^e juillet à 20 h. 30

FAUST

Retransmis par RADIO-QUERCY

Blessé par une faux

Le jeune Georges Gélis, demeurant à Bouyssel (Luzech) était occupé aux travaux de la fenaison, lorsqu'il heurta violemment le pied contre une faux.

Il se fit une blessure assez grave et qui nécessitera plusieurs jours d'incapacité de travail.

Tombé dans le puits

M. Romain Rames, 75 ans, propriétaire à St-Cir-Lapopie était allé puiser de l'eau dans le puits situé près de sa maison. Son fils ne le voyant pas revenir, alla à sa rencontre.
Le malheureux vieillard était tombé dans le puits. Il fut retiré aussitôt mais la mort avait fait son œuvre.

TOUS LES ARTICLES de FÊTES
Bouquets depuis 0 fr. 75
Insignes, drapeaux
Feux d'artifice
ALAYRAC, 11, rue Foch
Téléphone 230

Arrondissement de Cahors

Puy-l'Évêque

BANQUE POPULAIRE DU QUERCY

Subventionnée et contrôlée par l'Etat
BUREAU DE PUY-L'ÉVÊQUE
Ouvre le dimanche matin et les jours de foire.

Toutes opérations de Banque et de Bourse

Duravel

Le doryphore. — Pour la première fois le doryphore a fait son apparition dans notre commune. Un champ de pommes de terre, situé sur le chemin de l'Onde, appartenant à M. Henri Filhol, facteur des P. T. T. est contaminé par ces insectes ravageurs.

Déclaration en ayant été aussitôt faite, à la mairie, par le propriétaire, celle-ci a immédiatement avisé les services agricoles aux fins de traitement.

Ajoutons que malgré les recherches de garde-champêtre, il n'a pas été découvert d'autres foyers d'insectes ni de larves dans les plantations de pommes de terre avoisinantes.

Espérons que le traitement qui va être pratiqué ne permettra pas à l'invasion de s'étendre.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Compatriotes. — Nous apprenons avec un vif plaisir que le plus jeune fils, Louis, de nos aimables et sympathiques compatriotes, Mme et M. Victor Frazuoli, qui étaient sous les deux employes à Paris dans le 14^e arrondissement, à l'Assistance Publique et qui sont depuis quelques années revenus à Bretenoux prendre leur retraite, vient d'être affecté lui aussi dans le 14^e arrondissement en qualité de gardien de la Paix.
Nos sincères félicitations.

Cajarc

Nous avons reçu de notre correspondant un long article au sujet de la question des eaux.

L'abondance des matières nous oblige, à notre vif regret, à renvoyer l'insertion de cette étude à mardi.

Espédaillac

Foire du 28 juin. — Cette ancienne foire si approvisionnée en animaux de toutes sortes, races ovine et bovine prin-Eug. élève de notre école laïque de garçons vient d'être reçu à l'examen du certificat d'Etudes primaires, nos félicitations.

Il ne sera pas perdu de droit de place.

Succès scolaire. — Le jeune Albert Eugène, élève de notre école de garçons vient d'être reçu à l'examen du certificat d'Etudes primaires, nos félicitations.

La pluie. — Mercredi soir et jeudi matin, une pluie douce est tombée en abondance, à la grande satisfaction de tout le monde. Cette pluie a fait beaucoup de bien aux récoltes et a rafraîchi la température excessive que nous subissons depuis quelque temps.

Laures

Avis aux contribuables. — Les contribuables sont prévenus que M. le Contrôleur des contributions directes se trouvera à la mairie, le 3 juillet à 8 heures, pour procéder à la révision annuelle des bases des contributions foncières, de la contribution mobilière, de la contribution des patentes et des diverses taxes assimilées.

Etat civil. — Publications de mariage de Louis-Casimir Claviès, cultivateur au village de Lacan et Marie-

Louise Calméjane, servante de ferme, domiciliée à Lafez-du-Cros, et demeurant à Lalenlières, commune de Saint-Cirgues.

Nécrologie. — Lundi 22 juin, une foule nombreuse et recueillie, de parents et d'amis, accompagnait la dépouille mortelle de M. François Bous-sac père, du village de Lacam, décédé après une courte maladie, à l'âge de 60 ans.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Tribunal correctionnel (Audience du mercredi, 24 juin 1931). — Vol: Le nommé Grandhomme Joseph, mécanicien, sans domicile fixe, Legrand Victoire, femme Leroy, 25 ans, sans domicile fixe, Varlet Marie, 46 ans, cartonniers, sont poursuivis pour vols et condamnés pour ces délits à un mois d'emprisonnement.

Infraction: Dhausty Alexandre est poursuivi pour infraction à la loi sur la distribution d'énergie électrique de la Société de Souillac.

L'affaire est renvoyée au 28 juillet prochain.

Blessures involontaires: Lamothe Lucien, 46 ans, garagiste à St-Julien-Lampin, blessures involontaires, 16 francs d'amende avec sursis.

Outrages: Serres Rémi-Raoul, 26 ans, s. p., de Landayrat (Cantal) est poursuivi: 1^o outrages à agents; 2^o excès de vitesse; 3^o défaut de plaque d'identité; est condamné à 50 fr. d'amende pour le délit, 1 fr. pour excès de vitesse et 1 fr. pour défaut de plaque d'identité, en outre, aux frais.

Relaxé: Vitrac Marie, 24 ans, modiste à Souillac, faisant opposition à un précédent jugement, est relaxée des fins de la poursuite, mais condamnée aux frais.

Dégagnac

Découverte d'ossements. — M. Alphonse Boucasse du village de Lantis, a trouvé en creusant des fouilles pour construire un hangar, un sarcophage renfermant deux crânes, mais pas de squelettes. Cependant, le terrain voisin paraît renfermer quelques débris d'ossements humains.

Ce village, important par sa situation, a pu, au cours des siècles, jouer un rôle que nous ne souvenons pas, l'histoire de Dégagnac étant pauvre en documents, les vestiges qui restent de plusieurs petits châteaux n'ayant livré aucun secret.

Accident de travail. — M. Léopold Gizard, poseur à la Gte du P.-O., s'est blessé à une main avec le burin dont il se servait dans son travail.

Un repos de huit jours a été prescrit. Nous souhaitons à M. Gizard, une rapide guérison.

Souillac

Société de pisciculture. — Les membres de la Société de pisciculture de Souillac, ont décidé que le concours de pêche aurait lieu le 6 juillet.

Le concours sera suivi d'un banquet.

Pinsac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Marty, ancien instituteur, décédé à l'âge de 71 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Concorès

Succès scolaires. — Les 4 candidats de l'école de garçons présentés au certificat d'études, le 22 juin, à St-Germain, ont été reçus. Ce sont :

Villard Jean (mention très bien); Villard Georges; Prunty Marcel; Desplat Gaston.

Félicitations à ces bons élèves.

Récompense. — Il a été accordé une récompense à la jeune Andrée Coulon, élève de notre école primaire de filles, à la suite du concours scolaire organisé par la Société de bienfaisance: « L'Assistance aux animaux ».

CHEZ NOS VOISINS

Fumel
Cinéma — Dimanche 28 juin, matinée et soirée, dans le pare de la salle des Fêtes, représentation cinématographique.

Au programme, la célèbre vedette « Laura Laplante », dans le film « La volonté du mort ». Et un film comique « Mariage à la vapeur ».

Lieuses et Faucheuses
Amoureux Frères
à graissage sous pression
garanties 10 ans

DÉPÊCHES

La proposition Hoover et la réponse de la France

Nous avons reçu hier le télégramme suivant de notre correspondant Parisien.

26-6-16 h.

Répondant à la proposition Hoover, la France se déclare disposée à s'abstenir provisoirement, pendant un an, de conserver aucun paiement allemand.

Elle ne renonce pas cependant aux annuités inconditionnelles, mais pour aider l'Allemagne la France offre de remettre à la Banque des règlements internationaux une somme égale à l'annuité non différé pendant une année.

La Chambre approuve la réponse française à la proposition Hoover

Paris, 27-6 7 h. 45
Dans sa séance de nuit la Chambre a adopté par 389 voix contre 186, l'ordre du jour Fougère approuvant la réponse française à la proposition Hoover.

Le gouvernement n'avait pas posé la question de confiance.

La séance a été levée à 6 h. 30 ce matin.

Paris, 11 h. 20.

A la Chambre

Sur l'ordre du jour relatif à la proposition du Président des Etats-Unis, le Gouvernement avait bien posé la question de confiance. M. Blum avait déclaré que les socialistes voteraient pour le Gouvernement, afin d'éviter un embranlement en Europe. Les radicaux ont voté « contre ».

Le « Nautilus » ira au pôle Nord

De Berlin. — Malgré son récent accident, le « Nautilus » entreprendra un raid au Pôle Nord.

Complot communiste à Budapest

De Budapest. — Un complot communiste, tendant à fomenter des désordres, à l'occasion des élections, a été découvert par la police.

Au sujet de la proposition américaine

De Washington. — Le président Hoover a suivi heure par heure, le débat de la Chambre française sur la question relative à sa proposition.

Dans les milieux sportifs

De Londres. — Il est exact que les membres du Rugby-Union ne sont pas autorisés à jouer avec les clubs français.

En Espagne

De Gibraltar. — Les aristocrates et les membres du clergé espagnol se sont réfugiés à Gibraltar, en prévision des désordres qui peuvent se produire pendant les élections.

UN BON CONSEIL
SI VOUS SOUFFRIZ DE L'ESTOMAC
PRENEZ LES
POUDRES de COCK

REMERCIEMENTS

Monsieur Augustin CASSAGNE; Monsieur et Madame Maurice CASSAGNE; Mademoiselle Cécile CASSAGNE; Madame veuve CASSAGNE; Madame veuve Jules GAUTHIÉ; Mademoiselle Marcelle GAUTHIÉ; Madame veuve BAUDEL, née CASSAGNE et ses enfants; Mademoiselle Eugénie CASSAGNE; Madame et Monsieur Timon TRAUCCO et leurs nièces, Jeanne et Marie MIGNOT;
Les familles GAUTHIÉ, AUZY, CALABRESIE, MELLET, GAGNAYRE, COLONGE, LALA, GAILLARD, MAHMISSSE, BOURGNOU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de
Madame Marcelle CASSAGNE
née GAUTHIÉ

REMERCIEMENTS

Les familles ANDRIEU, MORANCE, DUMOULIN, DELMAS, MARTY, MIQUEL, TEULLIERE, tous les autres parents, amis et alliés remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de leur regretté fils
André ANDRIEU
et en particulier les Jeunes Cadourques.

HERNIEUX

souffrant de votre état
Seuls les Bandages « JYPE » à compression souple vous donneront entière satisfaction. Etudiés selon de nouveaux principes, ils faciliteront votre tâche, maintiendront vos hernies sans fatigue. Ressorts souples. Pelotes caoutchoutées.
M. BASTIÉ, spécialiste-fabricant
19, rue de Constantine, à Toulouse, se tiendra à votre disposition
Le mercredi 1^{er} juillet
HOTEL DE LA CROIX-BLANCHE
de 9 h. à 4 h.
Ceintures pour poises, rein flottant, obésité, grossesse. Toutes sortes d'appareils orthopédiques, Jambes, Pilons, Béquilles.

PERDUS

Il a été perdu deux chiens ensemble. Une chienne, berger allemand, poils longs, gris foncé;
Un chien marron et blanc, genre briquet.
Prière de prévenir le propriétaire du « ROBINSON », Cahors, Téléphone 207.

COMPTOIR METALLURGIQUE

DEMANDE
Employés et Apprentis
Se présenter avec références, 20, Avenue de la Gare.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 au 27 juin 1931

Naissances

David Christian, rue du Portail-Alban 2.
Solier Jean, rue Lastié 7.
Bénatre Georges, rue Mascoutou, 13.
Testore Robert, rue Brives, 15.

Marriages

Pradié Raoul, mécanicien, garagiste à Cahors, et Capy Jeanne, s. p., à Cahors.

Décès

Blanc Marie, Veuve Gascou, s. p., 90 ans, rue Blanqui, 9.
Fontanel Gabriel, ancien boucher, 59 ans, rue du Château-du-Roi, 5.
Mourgues Maria, épouse Gesse, s. p., 48 ans, rue Wilson.
Bos Jean, 9 ans, rue Wilson.
Mouly Simone, s. p., 16 ans, rue du Rempart, 21.

Andrieu André, 10 ans, rue Mascoutou, 35.
Soulié Marie-Louise, 11 jours, rue Wilson.
Gauthié Jeanne, épouse Cassagne, s. p., 45 ans, rue de la Chanterrie.

PERNOD FILS
PARIS - PONTARLIER

ATTENTION, MESDAMES !
Seuls les produits à base d'huile végétale et les sachets dosés selon la nature de vos cheveux, protégeront et conserveront la souplesse, le brillant et la vitalité de votre chevelure.
Par ce procédé seul, Mesdames, la couleur de vos cheveux ne subira aucune altération, quelle que soit leur décoloration; le brillant de vos cheveux ne sera jamais diminué, mais au contraire développé.
Ces résultats, jamais atteints à ce jour, fruits de 8 années de travail et de recherches minutieuses, sont obtenus dans l'art de l'Indéfissable, par le dosage judicieux de ses produits, par M. POPOVITCH.
Spécialiste d'Indéfissable plusieurs systèmes
Cahors, tél. 170.

AU PRINTEMPS - Cahors -
Vous pouvez vous procurer à un prix exceptionnel, la bicyclette des Champions.
A l'occasion du Tour de France, les constructeurs des Cycles « La Rafale » autorisent leurs maisons de vente à faire une remise spéciale de 10 0/0, pendant la période du 29 juin, au 9 juillet.
La bicyclette « La Rafale » est la bicyclette rapide et solide sur laquelle Michard a remporté, 4 années de suite, le Championnat du Monde de vitesse 1927-1928-1929-1930.
Cycles « La Rafale », seule bicyclette de marque, vendue à un prix raisonnable. Chaîne Brampton, Pneu Hutchinson.

Chasse, Pêche, Coutellerie
Pour l'achat de vos armes et de vos articles de pêche, le plus grand assortiment se trouve aux meilleurs prix chez
N. BESSON, armurier professionnel
83, Boulevard Gambetta, Cahors.
Faïences, Porcelaine, Verrerie, Email, Articles de Pêche, Balances écrevisses à 0 fr. 90.
AVENAL, 28, rue Nationale

A louer à l'année
UNE MAISON
en très bon état
située à Valronfié
3 pièces: cuisine, salle à manger, chambre à coucher, garnies ou non garnies. Cave à côté de la cuisine, grand puits servant de garage, 2 jardins et fontaine à proximité de l'habitation.
S'adresser à la propriétaire Mme CLARY, à Myradasse, près Cahors.

Les exemples se suivent et se ressemblent

Chez les malades dont le mauvais état de santé tient à l'altération de la qualité du sang ou à la défaillance du système nerveux, les Pilules Pink donnent des

Les mêmes organes

en réduction, que ceux d'une grosse voiture de luxe, avec la

5^g

Rosencart
La Grande Marque Française des Véhicules Automobiles

4 cylindres
Différentiel
3 vitesses
et marche AR
Amortisseurs
AV et AR
Freins sur les
4 roues

Pour renseignements et essais gratuits s'adresser :

R. JARRIGE
GARAGE MODERNE
49, Boulevard Gambetta
CAHORS
Voitures d'occasion — Prix avantageux

DEUX COIFFEUSES

Pour la coupe, Ond. et Manœuvre, avec facilité de se perfectionner et d'apprendre l'Indéfectible.
Salaire début **25 à 30 fr.** par jour, 10 0/0 sur travail et vente, plus les pourboires.
S'adresser chez **POPOVITCH, Cahors, Tél. 170.**

A LOUER
à Pradines (Lot)

1° Pour l'été : Une maison meublée, confortable, quatre pièces, garage, électricité.
2° A l'année : Une maison remise à neuf, non meublée, deux étages, site splendide.
S'adresser : **CAUSSANEL, 5, rue Wilson, à Cahors.**

ON DEMANDE

OUVRIERS CHARRONS
OU MENUISIERS
chez **VICAN Jean**
Carrosserie Automobile
Faubourg St-Georges, CAHORS (Lot)

FABRIQUE DE MEUBLES BOUZERAND & BERNÈS
31, Rue Nationale, CAHORS

LITS MÉTALLIQUES

SOMMIERS-DIVANS

LITERIE

COUVERTURES

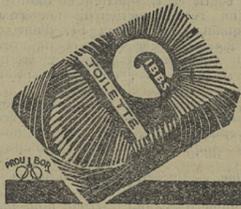
UNE GARANTIE INDISPUTABLE

LIVRAISON CAMIONS-AUTO 7 D. partements



NE PROMET PAS LA LUNE...

... mais il tient ce qu'il promet... c'est un savon qui "dure", tout en donnant une mousse abondante. Son action est bienfaisante pour la peau. Son odeur agréable... il ne coûte que 2 francs.



A la Teinturerie Cocula
21, rue Maréchal-Foch

Vous aurez des deuilés en 24 heures
Des nettoyage à sec en 48 heures
Des couleurs dans la semaine
COMPLAISANCE ET CÉLÉRITÉ

POUR PRESQUE RIEN

Vous aurez toujours l'heure juste chez vous en confiant le remontage de vos pendules à M. FABRE, horloger de la ville, 12, rue St-James, qui vous les entretiendra dans un état de marche à l'abri de tout reproche.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS SUR DEMANDE

LA SÉQUANAISE

Au tirage du 15 JUILLET de la SÉQUANAISE-CAPITALISATION, Entreprise privée régie par la loi du 19 Décembre 1907, il a été distribué TROIS MILLIONS 754.000 francs.

Parmi les adhérents bénéficiaires de ce tirage, nous comptons trois de nos concitoyens habitant le département du LOT.

Ont immédiatement touché : 60.000 frs M. et Mme CARBONNIE, à Espédaillac (titres W. 2.149.860 à 869) et 1.000 frs Mlle CAMBROUSSE, à Castelnau-Montriat (C. 1.513.888) (voir indications complémentaires sur listes générales).
Parmi les adhérents bénéficiaires des mêmes tirages garanti et supplémentaire, habitant d'autres régions,

ont touché 60.000 frs

Titres W à primes périodiques

M. A. MARTIN, à Clichy (Seine) (W. 445.990 à 999); M. LEDAY, à Boulogne-Billancourt (Seine) (W. 796.270 à 279); M. BOUVIER, à Dole (Jura) (W. 1.073.090 à 099); M. et Mme NICOLAS, à Sens (Yonne) (W. 1.340.020 à 029); M. et Mme STOCKHOLM, à Rueil (S.-et-O.) (W. 1.649.600 à 609); Mme FERRANT, à Bordeaux (W. 1.840.020 à 029); M. LINA, à Alfortville (Seine) (W. 1.945.690 à 999); Mme veuve BOUCHER, à Pontoise (S.-et-O.) (W. 2.194.770 à 779); M. et Mme AUCLAIR, à Vougy (Loire) (W. 913.740 à 749); M. DENDAUW, à Roubaix (Nord) (W. 1.636.450 à 459); M. et Mme PELOUZE, à Montpellier (Hérault) (W. 1.879.880 à 889); M. BLANCHARD, à St-Robert (Corrèze) (W. 2.137.510 à 519).

Titres W. complètement libérés

Société Civile des Obligataires de la Société Commerciale et Immobilière de la Place de la Madeleine, Paris (W. 10.750 à 759); Société Civile des Obligataires de la Société Commerciale et Immobilière de la Place de la Madeleine, Paris (W. 13.370 à 379).

ont touché 36.000 frs

Titres W à primes périodiques

M. et PROTIN, à Paris (W. 1.694.772 à 777); M. et Mme ROYER, à Paris (W. 1.553.220 à 225).

ont touché 30.000 frs

Titres W à primes périodiques

M. et Mme FORESTIER, à La Haye-du-Puits (Manche) (W. 362.625 à 629); M. et Mme DARLOY, à Morchain (Somme) (W. 474.170 à 174); M. et Mme Mlle PENOT, à Lorris (Loiret) (W. 573.095 à 099); M. LAMARE, à Paris (W. 736.460 à 464); M. et Mme OUDIN, à Montmirail (Marne) (W. 840.025 à 029); Mme MARCEL, à Athis (S.-et-O.) (W. 862.625 à 629); Mlle CLEMENT, à St-Vincent-en-Bresse (S.-et-L.) (W. 945.690 à 994); M. DIOUX, à La Frette (S.-et-L.) (W. 945.695 à 999); M. Mme et Mlle NEUILLY, à Sens (Yonne) (W. 974.175 à 179); Mme CHALUMEAU, à St-Pantaléon (S.-et-L.) (W. 1.236.465 à 469); M. et Mme SAUVAGE, à St-Maur (Seine) (W. 1.236.275 à 279); Mme MERCIER, à Paris (W. 1.531.532 à 536); M. CHALAS, à Clermont-Ferrand (P.-de-D.) (W. 1.579.090 à 094); M. et Mme EDIER, à Algrange (Moselle) (W. 1.736.460 à 464); M. et Mme HASSELBOUR, à Knutange (Moselle) (W. 1.736.465 à 469); M. et Mme LHOTOUT, à Longjumeau (S.-et-O.) (W. 1.796.270 à 274); M. BREBION, à Montdidier (Somme) (W. 1.974.175 à 179); Mme MEUNIER, à Ivry (Seine) (W. 2.031.530 à 534); Mme PONS, à Ivry (Seine) (W. 2.031.535 à 539); M. KLEIN, à Troyes (Aube) (W. 2.073.090 à 094); M. THIRRE, à Ste-Savine (Aube) (W. 2.073.095 à 099); M. CHAILLAN, à Puget-sur-Argens (Var) (W. 2.236.460 à 464); M. et Mme FRANCON, à Massiac (Cantal) (W. 2.236.465 à 469); M. et Mme TARY, à Sens (Yonne) (W. 249.495 à 499); M. DUROY, à Evreux (Eure) (W. 414.955 à 959); Mme QUISFEX, à Illiers (E.-et-L.) (W. 474.595 à 599); Mme ABADIE, à Bayonne (B.-Pyr.) (W. 1.355.670 à 674); Mme BENOIT, à Bayonne (B.-Pyr.) (W. 1.355.675 à 679); Mme CLAIR, à Romans-sur-Isère (Drôme) (W. 1.378.800 à 804); Mlle PERRAUD, à Tullins (Isère) (W. 1.378.805 à 809); M. VAQUIER, à Charenton (Seine) (W. 1.772.970 à 974).

Titres W. complètement libérés

M. PENNETIER, à Courtenay (Loiret) (W. 35.660 à 664); M. ROUSSY, à la Monerie, Saints (S.-et-M.) (W. 35.665 à 669).

Les tirages mensuels publics (urnes), se font au Siège social, 70, rue d'Amsterdam, à Paris, le 15 ou le 16 est férié, veille de fête ou samedi. Ils ont pour but la répartition, aux porteurs de titres à jour de versements, de 70 % des bénéfices distribués.

A ce jour, 96 336 titres de la SÉQUANAISE-CAPITALISATION sont sortis aux tirages et payés par anticipation à leur capital nominal.

En la seule année 1930, la SÉQUANAISE-CAPITALISATION a payé plus de 104 MILLIONS de francs à ses adhérents, dont plus de 27 MILLIONS sur titres sortis aux tirages. Depuis la fondation, elle a payé plus de 320 MILLIONS. Les capitaux à constituer (titres suspendus non compris), s'élèvent à plus de ONZE MILLIARDS.

Le prochain tirage aura lieu le 15 Juillet

VOYAGE TOURISME

Grand car disponible pour tout déplacement. Circuit facultatif tous les dimanches, de juillet, fin septembre. Cahors, Rocamadour, Padirac, Vallée du Célé.

S'adresser à M. CUSSONNAC, à Douelle. Téléph. N° 1 et au Syndicat d'Initiative du Lot.

A VENDRE BON PRIX

1 Matériel de battage, moyenne culture, Merlin, à double nettoyage; 1 moissonneuse et 1 faucheuse, M. Cormick, MIQUEL, à Labastide-Marnhac (Lot).

SAVOUREZ LE

CAHORS-KINA

Aperitif de haut goût

aux vieux vins de Cahors

17, rue des Capucins, Cahors

24, rue de Touraine

Halle aux vins, Paris, V°

Pour vos achats d'appareils photographiques, adressez-vous :

MAISON VIDAL

3, rue du Maréchal-Foch, Cahors

Baisse de prix

sur les appareils Kodaks

Appareils de toutes marques, à pellicules et plaques. Plaques, pellicules, produits et accessoires. — Développement et tirage pour amateurs.

Etude de Maître François DIDIER, Avoué à Cahors, 41, boulevard Gambetta, successeur de Maîtres HUARD, SAUTET et TALOU

VENTE

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
d'immeubles sis sur les communes de Douelle, St-Vincent et Parnac, dépendant de la succession vacante du sieur Soulayrès Jean-Baptiste

L'adjudication aura lieu le **JEUDI VINGT TROIS JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE ET UN**, à quatorze heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au Palais de Justice à Cahors devant magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra. Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix-neuf juin mil neuf cent trente et un, enregistré, Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Louis MAGNÉ, commis greffier, demeurant à Cahors, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante du sieur Jean-Baptiste SOULAYRÈS, en son vivant propriétaire à Douelle, décédé le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-six, à l'assise d'aliénés de Leyme, Le dit Monsieur MAGNÉ, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal civil du Lot, en date du quatorze novembre mil neuf cent vingt-neuf, ayant Maître François DIDIER pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude, 41, Boulevard Gambetta, à Cahors, Il sera procédé, le **JEUDI VINGT-TROIS JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE ET UN**, à quatorze heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice, par-devant Magistrat commis, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après désignés, en cinq lots séparés.

Désignation :
Commune de Douelle
Premier lot : Un article en nature de terre, lieu dit « Batut », paraissant figurer à la matrice cadastrale de la même commune sous les numéros 88 et 89, section A, pour une contenance de quinze ares quarante centiares environ.
Un autre article en nature d'ancienne vigne, lieu dit « Les Grauzels », paraissant figurer à la matrice cadastrale sous les numéros 481, 495, section D, pour environ onze ares cinquante-deux centiares.
Deuxième lot : Une vigne, lieu dit « Régis », cadastrée sous le numéro 984, section C, pour une contenance approximative de onze ares trente-quatre centiares.

Une friche au lieu dit « Puy-Cabrol », cadastrée sous le numéro 1003, section C, pour une contenance de 80 centiares environ.
Une friche lieu dit « Combettes », cadastrée sous les numéros 215 et 216, section D.
Une friche au lieu dit « Mader », cadastrée sous les numéros 327 et 328, section D.
Diverses friches, lieu dit « Trigodina », cadastrées sous les numéros 1005, 1006, 1007, 915, 943, 946, 1005 P, 1016, section D.
Une friche lieu dit « Plaine de Lorié », cadastrée sous le numéro 384, section B.
Une friche lieu dit « Le Cayre », cadastrée sous les numéros 493, 494 B.
Une friche lieu dit « Puy-Pommier », cadastrée sous les numéros 579, 580, section B.
Une friche située lieu dit « Combet de Milas », cadastrée sous les numéros 657, 658, section C.

Commune de St-Vincent
Troisième lot : Divers articles en nature de pâture, de friches, situés lieux dits « Cloup de Mader », « Fontanasse », « Labarthe », cadastrés sous les numéros 745, 850 et 851, section F, 1025 et 1026, section E.

Commune de Parnac
Quatrième lot : Deux articles en nature de vignes, situés aux lieux dits « Cels » et « Pech-St-Martin », cadastrés sous les numéros 61 et 117 P, section C.

MISES A PRIX
Les biens dont il s'agit seront mis en vente :
Le premier lot sur la mise à prix de dix francs, ci 10 fr.
Le deuxième lot sur la mise à prix de dix francs, ci 10 fr.
Le troisième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.
Le quatrième lot sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50 fr.

Pour tous renseignements et pour enchérir, s'adresser à Maître François DIDIER, avoué poursuivant, ou à tous les autres avoués exerçant près le tribunal civil de Cahors, dont le ministère est obligatoire pour porter les enchères.
CAHORS, IMP. COUSSLANT.

BANQUE PRIVÉE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

Société anonyme au capital de 100.000.000 de francs

Siège social actuel : 30, rue Laflitte, à Paris, ci-devant à Lyon; 41, rue de l'Hôtel-de-Ville

Transfert de siège
Changement de dénomination

Aux termes d'un procès-verbal en date à Paris du 1^{er} juin 1931, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dite Banque Privée Industrielle et Commerciale, dont le siège était alors à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 41, entre autres résolutions a adopté celles ci-après littéralement rapportées :

QUATRIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée décide de transférer le siège à Paris, 30-32, rue Laflitte, à compter du 1^{er} juin 1931, et de modifier, en conséquence, l'article 3 des statuts, qui sera désormais ainsi rédigé :
« Le siège social de la Société est à Paris, rue Laflitte, 30 et 32, et pourra être transféré dans tous lieux de la même ville sur simple décision du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. »

CINQUIÈME RÉSOLUTION
L'Assemblée décide de modifier, à compter du 1^{er} juin 1931, la dénomination de la Société qui est actuellement : Banque Privée Industrielle, Commerciale, Coloniale Lyon-Marseille et de modifier, en conséquence, l'article premier des statuts dont le deuxième paragraphe sera désormais ainsi rédigé :
« Elle prend la dénomination de Banque Privée Industrielle et Commerciale. »

Des copies du procès-verbal de ladite délibération de la Banque Privée Industrielle et Commerciale, enregistrées à Paris, premier bureau S. S. P., le 9 juin 1931, ont été déposées :

— Au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le 17 juin 1931;
— Au greffe de la Justice de Paix du neuvième arrondissement de Paris, le 17 juin 1931;
— Au greffe du Tribunal de Commerce de Cahors, le 20 juin 1931 et au greffe de la Justice de Paix de Cahors (Sud), le 20 juin 1931.

Pour extrait et mention :
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de Maître François DIDIER, Avoué à Cahors, 41, boulevard Gambetta, successeur de Maîtres HUARD, SAUTET et TALOU. Téléphone 93.

VENTE

au plus offrant et dernier enchérisseur
d'immeubles en nature de maison, jardin et friche, situés à Cahors, côte des Evêques et lieu dit « Bellevue » dépendant de la succession vacante de Madame Marianne COUFFIGNAL, veuve en uniques noces de Monsieur Augustin BISMES.

L'adjudication aura lieu le **JEUDI VINGT TROIS JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE ET UN**, à quatorze heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice à Cahors, devant magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra. Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix-neuf juin mil neuf cent trente et un, enregistré, Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Louis MAGNÉ, commis-greffier demeurant à Cahors, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de Madame Marianne COUFFIGNAL, veuve en uniques noces de Monsieur Augustin BISMES, en son vivant sans profession, domicilié à Cahors, 35, rue Labarre, où elle est décédée le 28 juin 1930, Le dit Monsieur MAGNÉ, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du 13 novembre 1930, Ayant Maître François DIDIER pour avoué constitué avec élection de domicile en son étude, 41, Boulevard Gambetta, à Cahors, Il sera procédé, le **JEUDI VINGT-TROIS JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE ET UN**, à quatorze heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice par-devant magistrat commis au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après désignés en un seul lot.

On fait savoir à qui il appartiendra. Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix-neuf juin mil neuf cent trente et un, enregistré, Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Louis MAGNÉ, commis-greffier demeurant à Cahors, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de Madame Marianne COUFFIGNAL, veuve en uniques noces de Monsieur Augustin BISMES, en son vivant sans profession, domicilié à Cahors, 35, rue Labarre, où elle est décédée le 28 juin 1930, Le dit Monsieur MAGNÉ, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du 13 novembre 1930, Ayant Maître François DIDIER pour avoué constitué avec élection de domicile en son étude, 41, Boulevard Gambetta, à Cahors, Il sera procédé, le **JEUDI VINGT-TROIS JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE ET UN**, à quatorze heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice par-devant magistrat commis au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après désignés en un seul lot.

On fait savoir à qui il appartiendra. Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix-neuf juin mil neuf cent trente et un, enregistré, Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Louis MAGNÉ, commis-greffier demeurant à Cahors, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de Madame Marianne COUFFIGNAL, veuve en uniques noces de Monsieur Augustin BISMES, en son vivant sans profession, domicilié à Cahors, 35, rue Labarre, où elle est décédée le 28 juin 1930, Le dit Monsieur MAGNÉ, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du 13 novembre 1930, Ayant Maître François DIDIER pour avoué constitué avec élection de domicile en son étude, 41, Boulevard Gambetta, à Cahors, Il sera procédé, le **JEUDI VINGT-TROIS JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE ET UN**, à quatorze heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice par-devant magistrat commis au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après désignés en un seul lot.

On fait savoir à qui il appartiendra. Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le dix-neuf juin mil neuf cent trente et un, enregistré, Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Louis MAGNÉ, commis-greffier demeurant à Cahors, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de Madame Marianne COUFFIGNAL, veuve en uniques noces de Monsieur Augustin BISMES, en son vivant sans profession, domicilié à Cahors, 35, rue Labarre, où elle est décédée le 28 juin 1930, Le dit Monsieur MAGNÉ, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du 13 novembre 1930, Ayant Maître François DIDIER pour avoué constitué avec élection de domicile en son étude, 41, Boulevard Gambetta, à Cahors, Il sera procédé, le **JEUDI VINGT-TROIS JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE ET UN**, à quatorze heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice par-devant magistrat commis au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après désignés en un seul lot.

DÉSIGNATION
Une petite maison d'habitation sise à Cahors, côte des Evêques, avec petit jardin, et friche au-dessus lieu dit « Bellevue ».
Cette maison comprend au rez-de-chaussée une cave en partie prise dans le rocher. On accède au premier étage par un escalier extérieur, en pierre et briques avec rampe en briques, le dit escalier, fermé au bas par une porte en bois.

MISE A PRIX
Les biens ci-dessus seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de QUATRE MILLE CINQ CENTS fr. ci 4.500 fr.

Les frais exposés au jour de la vente, seront payables par les adjudicataires, en diminution de leur prix d'adjudication.

CAHORS, IMP. COUSSLANT.

BAISSE DE MISE A PRIX

Aux termes du jugement précité, Monsieur le magistrat commis est autorisé à baisser la mise à prix ci-dessus, faute d'enchère.
Le cahier des charges a été dressé par Maître François DIDIER, avoué poursuivant, et déposé par lui au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance sans frais.

NOTA. — Par suites d'erreurs ou modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité du poursuivant ou de son avoué.

Cahors le 27 juin 1931.
L'avoué poursuivant,
Signé : F. DIDIER.
Enregistré à Cahors, le juin mil neuf cent trente et un, folio, case, reçu onze francs vingt.
Le receveur,
Signé : BONNECAZE.

Pour tous renseignements et pour enchérir, s'adresser à Maître François DIDIER, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges, ou à tous les autres avoués exerçant près le tribunal civil de Cahors, dont le ministère est obligatoire, pour porter les enchères.
CAHORS, IMP. COUSSLANT.

VENTE SUR LICITATION des étrangers admis, de divers immeubles

sis sur les communes de MAUROUX, TOUZAC, et LACAPELLE-CABANAC (Lot), dépendant de la communauté ayant existé entre Madame Marie RUFFES, et Monsieur Rémi RUFFES, son époux, en son vivant propriétaire à Lasbordes, commune de MAUROUX, et de la succession de ce dernier.

L'adjudication aura lieu le JEUDI VINGT-TROIS JUILLET MIL NEUF TRENTE-UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, boulevard Gambetta, et par devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins commis.

On fait savoir à qui il appartient :
Que, en vertu d'un jugement rendu sur requête collective, conformément à la loi du quinze décembre mil neuf cent vingt et un, par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le sept mai mil neuf cent trente et un, lequel a ordonné la vente sur licitation de divers immeubles sis sur les communes de MAUROUX, Touzac, et Lacapelle-Cabanac, dépendant de la communauté ayant existé entre dame Marie RUFFES, et Monsieur Rémi RUFFES, en son vivant propriétaire à Lasbordes, commune de MAUROUX, décédé le neuf janvier mil neuf cent trente et un, et de la succession de ce dernier.

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de : 1° Madame Marie RUFFES, veuve de Monsieur Rémi RUFFES, ménagère, demeurant à Bouyssac, commune de MAUROUX (Lot); 2° Monsieur Antoine MURET, propriétaire, demeurant à Montargu (Tarn-et-Garonne), agissant en qualité de subrogé-tuteur de Jeanne-Rémida RUFFES et de Jean-André RUFFES, enfants encore mineurs, issus du mariage de dame Marie RUFFES, sus-nommée, et de feu Rémi RUFFES, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille des dits mineurs, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Puy-l'Evêque, le vingt-cinq mars mil neuf cent trente et un, agissant en cette qualité; 3° Monsieur Guillaume RUFFES, propriétaire, demeurant à Bouyssac, commune de MAUROUX, et dame Marie CARLES, son épouse, demeurant et domiciliée avec lui, le mari agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse; Tous les sus-nommés ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué, près le Tribunal civil de Cahors;

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Aimé BONNEFOUS, propriétaire à Jannes, commune de MAUROUX, pris en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs sus-nommés, fonctions auxquelles il a été nommé par la délibération du conseil de famille précitée, et appelé à la vente par exploit de Maître VAYSSIE, huissier à Puy-l'Evêque, sous sa date enregistrée;

Il sera procédé, le JEUDI VINGT-TROIS JUILLET MIL NEUF CENT TRENTE ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, par devant Monsieur le Président d'audience à ces fins commis, les étrangers admis, à la vente des immeubles dépendant des succession et communauté dont s'agit, en deux lots, suivant la désignation, le lotissement et les mises à prix ci-après:

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente, a été dressé par les soins de Maître DESPRATS avoué, et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION ET LOTISSEMENT DES Immeubles à vendre

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra la totalité des biens immeubles, sis commune de Touzac et de Lacapelle-Cabanac, ainsi qu'une partie de ceux sis commune de MAUROUX.

Biens situés commune de Touzac

Ils comprennent :
Article premier. — Un article en nature de terre, sis au lieu dit « Bouyssac », porté sous le numéro 771 partie, section A, du plan cadastral, pour une contenance de vingt-huit ares, dix centiares, et pour un revenu imposable de trente-trois francs, soixante-deux centimes.

Article deuxième. — Un article en nature de pature, même lieu dit, numéro 774 p., section A, d'une contenance de quatre ares, quarante centiares, et d'un revenu de trente-cinq centimes, classe un.

Article troisième. — Un article en nature de terre, même lieu dit, numéro sept cent soixante-deux, section A, d'une contenance de trois ares, classe un, et d'un revenu de trois francs, soixante centimes.

L'ensemble de ces trois articles confronté à Philippe Culières, à rivièrè du Lot et à chemin public.

Biens situés sur la commune de Lacapelle-Cabanac

Article premier. — Un article en nature de pature, lieu dit « Les Plaines », numéro un, section A8 du plan, d'une contenance de quatre-vingt-treize ares, classe deux, et d'un revenu imposable de soixante-quatorze centimes.

Article deuxième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro deux, section A8, d'une contenance de cinquante-trois ares, classe troisième, et d'un revenu de douze francs, soixante-deux centimes.

Article troisième. — Un article en nature de vigne, lieu dit « Gagnardet-Bouyssac », numéro cinq, section A8, d'une contenance de dix-sept ares, quarante centiares, classe troisième, et d'un revenu de quatre francs, dix-huit centimes.

Article quatrième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro 8, section A9, d'une contenance de onze ares, vingt centiares, classe troisième, et d'un revenu de deux francs, soixante-neuf centimes.

Article cinquième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro 14, section A9, d'une contenance de neuf ares, dix centiares, classe troisième, et d'un revenu de deux francs, dix-huit centimes.

L'ensemble de ces articles

confronte à Mazou, Miquel, Arnal, Serres, Berty.

Article sixième. — Un article en nature de terre, lieu dit « Les Combles et Bouyssou », numéro 37, section A20, d'une contenance de onze ares, soixante-dix centiares, classe troisième, et d'un revenu de un franc, quatre-vingt-sept centimes.

Cet article confronte à chemin public et à Saligne.

Article septième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, numéro 38, section A20, d'une contenance de quarante ares, classe troisième, et d'un revenu de un franc, soixante centimes.

Cet article confronte à Saligne, à Hospice de Cahors, à Couderc et à route de Touzac, Lacapelle.

Partie des biens situés commune de MAUROUX

Article premier. — Un article en nature de sol de maison, lieu dit « Pech d'Orgueil et Bouyssac », numéro deux, section B1 du plan, d'une contenance de douze francs, quatre-vingt centimes (les trente-six ares, soixante-cinq centiares, font partie du deuxième lot).

L'ensemble des articles ci-dessus, situés commune de MAUROUX, confrontent dans leur ensemble à Rivière du Lot, à Rigal à Périé, à route de Bouyssac à MAUROUX, laquelle partage les numéros cadastraux dix-huit, dix-sept p., seize p., et quinze p. à Ruffes, à Rigal André, à Ruffes, à chemin de « Bouyssac », de « Ballat Grand », passant devant l'article dit « Bouyssac ».

Article deuxième. — Un article en nature de maison, lieu dit « Bouyssac », porté à la matrice des propriétés bâties de la commune de MAUROUX, sous le numéro deux, section B1, pour un revenu de quatre-vingt-douze francs, cinquante centimes. Ce petit immeuble comprend deux pièces avec cave, et grange à côté le tout en un seul bâtiment.

Le premier lot ainsi composé sera mis en vente sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs, ci 25.000 fr.

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra les articles suivants, qui sont tous situés sur le territoire de la commune de MAUROUX.

Article premier. — Un article en nature de friche, lieu dit « Pech d'Orgueil et Bouyssac », numéro quatorze, section B1, d'une contenance de cinq ares, classe unique, et d'un revenu de huit centimes.

Article deuxième. — Un article en nature de terre, même lieu dit, numéro soixante-dix, section B1, d'une contenance de quarante-quatre ares, quinze centiares, classe troisième, et d'un revenu de sept francs, six centimes.

Article troisième. — Un article en nature de terre, lieu dit « Pech d'Orgueil et Gris », numéro cent, section B1, d'une contenance de quatorze ares, dix centiares, classe troisième, et d'un revenu de deux francs, vingt-six centimes.

Article quatrième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, numéro cent un, section B1, d'une contenance de quatorze ares, quarante centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc, soixante-deux centimes.

Article cinquième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, numéro cent deux, section B1, d'une contenance de six ares, soixante-cinq centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc, soixante centimes.

Article sixième. — Un article en nature de terre, même lieu dit, numéro douze, section B1, d'une contenance de trente-six ares, trente centiares, classe troisième, et d'un revenu de cinq francs, quatre-vingt centimes.

Article septième. — Un article en nature de terre, même lieu dit, numéro douze, section B1, d'une contenance de trente-six ares, trente centiares, classe troisième, et d'un revenu de cinq francs, quatre-vingt centimes.

Article huitième. — Un article en nature de bois, lieu dit « Pech d'Orgueil et Bouyssac », pris sur le numéro quinze, section B1, pour une contenance de trois ares, quinze centiares, étant rappelé que la contenance totale matricielle de cet article, est de trente et un ares, quinze centiares, classe unique, et d'un revenu de trois francs, soixante-quatre centimes. Il est rappelé que les vingt-huit ares restants font partie du premier lot.

Article neuvième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro seize p., section B1, classe unique, pour une contenance de douze ares, vingt-trois centiares, classe unique, et d'un revenu de vingt-sept francs quarante-deux centimes.

Article dixième. — Un article en nature de terre, même lieu dit, pris sur le numéro dix-sept p., section B1, classe unique, pour une contenance de quatre-vingt-trois ares, soixante centiares, laquelle est imposée au total pour vingt-deux francs centimes.

Il est rappelé que les onze hectares quarante ares soixante ont été compris dans le premier lot.

Article onzième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro dix-huit p., section B1, classe unique, pour une contenance de quatre-vingt-trois ares, soixante centiares, laquelle est imposée au total pour vingt-deux francs centimes.

Il est rappelé que les onze hectares quarante ares soixante ont été compris dans le premier lot.

Article douzième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro dix-neuf p., section B1, classe unique, pour une contenance de quatre-vingt-trois ares, soixante centiares, laquelle est imposée au total pour vingt-deux francs centimes.

Il est également indiqué que le partage des quatre numéros du plan qui précèdent, a été effectué d'après le plan cadastral par les soins de Monsieur Aunac, secrétaire de Mairie.

Article treizième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro vingt, section B1, d'une contenance de six ares, soixante-cinq centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc, soixante centimes.

Article quatorzième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro vingt et un, section B1, d'une contenance de six ares, soixante-cinq centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc, soixante centimes.

Article quinzeième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro vingt-deux, section B1, d'une contenance de six ares, soixante-cinq centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc, soixante centimes.

Article seizième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro vingt-trois, section B1, d'une contenance de six ares, soixante-cinq centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc, soixante centimes.

Article dix-septième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro vingt-quatre, section B1, d'une contenance de six ares, soixante-cinq centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc, soixante centimes.

Article dix-huitième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro vingt-cinq, section B1, d'une contenance de six ares, soixante-cinq centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc, soixante centimes.

Article dix-neuvième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, pris sur le numéro vingt-six, section B1, d'une contenance de six ares, soixante-cinq centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc, soixante centimes.

Article vingtième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-deux p., section B1, d'une contenance de deux hectares, cinq ares, quatre-vingt dix centiares, classe deux, et d'un revenu de quatre-vingt-dix francs cinquante-six centimes.

Article vingt et unième. — Un article en nature de sol de grange, sis même lieu dit numéro soixante-treize section B1, d'une contenance de soixante-quinze centiares.

Article vingt-deuxième. — Un article en nature de terre même lieu dit, numéro soixante-quatorze, section B1, d'une contenance de quatre-vingt-huit ares, soixante centiares, classes deux-trois, d'un revenu de vingt-six francs cinquante-huit centimes.

Article vingt-troisième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-cinq, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article vingt-quatrième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-six, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article vingt-cinquième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-sept, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article vingt-sixième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-huit, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article vingt-septième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-neuf, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article vingt-huitième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-dix, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article vingt-neuvième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-dix, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article trenteième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-dix, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article trente et unième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-dix, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article trente-deuxième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-dix, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article trente-troisième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-dix, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article trente-quatrième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-dix, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article trente-cinquième. — Un article en nature de vigne, même lieu dit, numéro soixante-dix, section B1, d'une contenance de douze ares trente centiares, classe unique, et d'un revenu de un franc quarante sept centimes.

Article trente-sixième. — Un article en nature de bois, même lieu dit, numéro cent trois, section B1, d'une contenance de vingt et un ares soixante-dix centiares, classe unique, et d'un revenu de deux francs soixante et un centimes.

Article trente-septième. — Un article en nature de friches, même lieu dit, numéro cent huit, section B1, d'une contenance de vingt-quatre ares cinq centiares, classe unique, et d'un revenu de trente-neuf centimes.

Article trente-huitième. — Un article en nature de vigne, lieu dit « Pech d'Orgueil et Bouyssou » numéro cent onze, section B1, d'une contenance de six ares, classe deux, d'un revenu de deux francs soixante-quatre centimes.

Article trente-neuvième. — Un article en nature de maison lieu dit « Bouyssac » porté à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de MAUROUX, sous le numéro soixante-treize, section B1, pour un revenu net de cinquante-cinq francs.

La dite maison, dite « Lasbordes », comprend cinq pièces d'escalier extérieur, en pierre et un perron.

Le rez-de-chaussée dudit immeuble est tout en cave, sauf un garde-pile à blé à l'extrémité.

Au-dessus des pièces de la maison, se trouvent un pigeonnier et un grenier.

A proximité immédiate de l'habitation est édifiée une vaste grange et écurie avec un hangar devant la grange, et un puits attenant.

Dans un autre bâtiment se trouve un fournil.

Attenant à la maison se trouvent des étables à porcs, etc.

Le cheptel mort comprend une charrette à boeufs, une charrue, deux herbes, deux faucheuses ordinaires, un dévaloir, une bineuse, deux pompes à sulfater, une soufflerie, un certain nombre de barriques, deux caves, un petit charrier, un rouleur à dépiquer en pierre, et divers ustensiles.

Il existe un abreuvoir non loin de la maison.

Le chemin d'exploitation et d'accès joint le chemin vicinal de Touzac à MAUROUX, à proximité également de l'immeuble.

NOEA. — Une servitude de passage avec attdage existe au profit de Monsieur Rigal pour l'exploitation de sa vigne enclavée entre les numéros cinq, sept, huit, quatre, cinq, douze et onze, afin de lui permettre de joindre la route de Touzac à MAUROUX.

L'entrée en jouissance, sous réserve de la récolte pendante sur pied au premier octobre mil neuf cent trente et un, est en tous cas après les vendanges.

Un bail de trois-vingt-neuf années à la volonté du preneur et à compter du premier octobre mil neuf cent trente et un, existe au profit de Monsieur Elie Mazars, propriétaire à Levallois-Perré, 18, rue Colanges, et de Julia Henri, domicilié à Saint-Eugène (Tarn), moyennant le prix annuel de huit cents francs, outre diverses charges évaluées à deux cents francs, ledit bail enregistré le deux mars mil neuf cent trente et un à Puy-l'Evêque.

L'ensemble des parcelles sises commune de MAUROUX et constituant le deuxième lot, confrontent à Graillade, Lessoucl, Arnal,

Basset, Gipoulou, Cravignac, Bouet, Cauzel, Cavagné et autres, route de Lacapelle-Cabanac, et de Touzac à Lacapelle, Ruffes, Rigal, route de Bouyssac à MAUROUX.

Le deuxième lot ainsi composé et comprenant le corps d'immeubles composé de maison d'habitation et dépendances, avec centre d'exploitation à Lasbordes, sera mis en vente sur la mise à prix de trente-sept mille francs, ci 37.000 fr.

LOTISSEMENT MISES A PRIX

Le premier lot, comprenant les immeubles sis commune de Touzac, de Lacapelle-Cabanac, et de partie ci-dessus décrite de ceux de la commune de MAUROUX, sera mis en vente sur la mise à prix de vingt-cinq mille francs, ci 25.000 fr.

Le deuxième lot, comprenant le restant et la majeure partie, également ci-dessus décrite, des immeubles sis commune de MAUROUX, sera mis en vente sur la mise à prix de trente-sept mille francs, ci 37.000 fr.

FACULTÉ DE BAISSER LA MISE A PRIX

Aux termes du jugement sus-énoncé, le magistrat-commissaire pourra baisser indéfiniment la mise à prix ci-dessus fixée faute d'enchères.

NOTA. — Par suite d'erreurs ou de modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux, et de leurs contenance et confrontations est purement énonciative et qu'elle n'engage en rien la responsabilité des poursuivants ou de leur avoué.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés au jour de la vente, y compris la remise proportionnelle de l'avoué poursuivant, seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'acquisition, et proportionnellement à ces prix, dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maître DESPRATS, avoué poursuivant.

Fait et rédigé le présent cahier des charges par moi avoué poursuivant,

Cahors, le vingt-cinq juin mil neuf cent trente et un.

Signé : DESPRATS.

Enregistré à Cahors, le treize juin mil neuf cent trente et un, folio 68, case 560, reçu onze francs, vingt centimes, décimes compris.

Le Receveur,
Signé : BONNECAZE.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître DESPRATS, avoué poursuivant la licitation, rédacteur du cahier des charges, lequel, comme tous les autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'encherir.

Cahors, IMP. COUESLANT

VENTE DIRECTE DU FABRICANT
ROUITRE 250, COURSE 290, LITRES COMPLETMENT EQUIPES ET GARANTIES 5 ANS
PHONOGRAPHES 250, MACHINES A COUDRE 700, VOTURES D'ENFANTS 160, MACHINES A LAVER 210, FABRICATION SUPERIEURE
FUSILS HAMBRETTES 240, CHATELAIN FUSILS SUR DEMANDE
MANUFACTURE DES CYCLES BALLIS
12 RUE DU ONZE-NOVEMBRE S'-ETIENNE

Agent général dépositaire
sans connaissances spéciales, préférence possèdent auto, recherché chaque département pour direction service vente de nos tireurs-caisse et serrures de sûreté, intéressant tous commerces.
Situation indépendante et agréable. Gain prouvé 40 à 50.000 fr. Très sérieuses références et garanties exigées.
Ets SUREX, Constructeurs, 99, Fg St-Martin, PARIS (10e)

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français
Exposition Coloniale Internationale de Paris (Mai à novembre 1931)
Billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits
A l'occasion de l'Exposition Colo-

niale Internationale de Paris en 1931, il est délivré aux porteurs de bons à lots de cette Exposition pendant la période comprise entre l'avant-veille de l'ouverture de cette manifestation et la veille de sa fermeture et dans la limite de deux voyages par bon, des billets d'aller et retour à prix réduit, au départ d'une gare quelconque des Grands Réseaux français à destination de Paris, sous réserve d'un parcours simple de 200 kilomètres.

Réduction sur le prix doublé des billets ordinaires simples à plein tarif : 30 0/0 de 200 à 500 kilomètres ; 33 0/0 au-dessus de 500 kilomètres. Validité : 10 jours de 200 à 500 kilomètres ; 15 jours au-dessus de 500 kilomètres, sans faculté de prolongation.
Ces billets ne permettent l'enregistrement comme bagages que des objets à l'usage personnel des voyageurs.

MACHINES A TRICOTER ttes larg. Prix de fabric. Travail assuré. Catal. apprent. gratuits LAINE'S ttes nuances Echant. gratis. LA LA BOREUSE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.